



Association des
Maires de l'Isère

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que les élus ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Un congé de formation de 18 jours peut leur être accordé pour toute la durée de leur mandat. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé.

Durée 1 journée :

9H-12H / 14H-17H

Frais d'inscription

Adhérents : **70 €**

Autres participants : **120 €**

Responsable de la formation

Emmanuelle Rivière, Directrice

Renseignements et inscriptions :

Tel : 04 38 02 29 29

Fax : 04 38 02 29 30

Mél : ami@maires-isere.fr

Initiation au budget communal et incidences sur le budget intercommunal

Elus et personnel des communes et communautés

Public concerné

S'approprier les mécanismes budgétaires et financiers
des communes et des EPCI

Objectif visé

• Les règles générales de finances publiques

Programme

• Les documents budgétaires

• La présentation budgétaire (principes de la M14, l'emprunt)

• Les ratios

- Cadres de l'organisme bancaire partenaire de l'AMI

Intervenants

Marc Caton

François Réfalo

Gérald Camélio

Eric Girodet

Marie-Pierre Jardillier

Philippe Gau

Chaque module accueillera **20 personnes**,
pour une **durée de 6 heures**.

Organisation

Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.
L'Association des Maires de l'Isère se réserve le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

jeudi 21 janvier, St André le Gaz (Mairie)

Date et lieu

DATE LIMITE DE REPONSE :

2 semaines avant la date